

## ECOLLège 42 appel à projet année scolaire 2022-2023

Le Département de la Loire poursuit son engagement en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable en proposant pour la sixième année, un dispositif de soutien aux projets des collèges, en complémentarité avec les activités d'enseignement : **ECOLLège 42**.

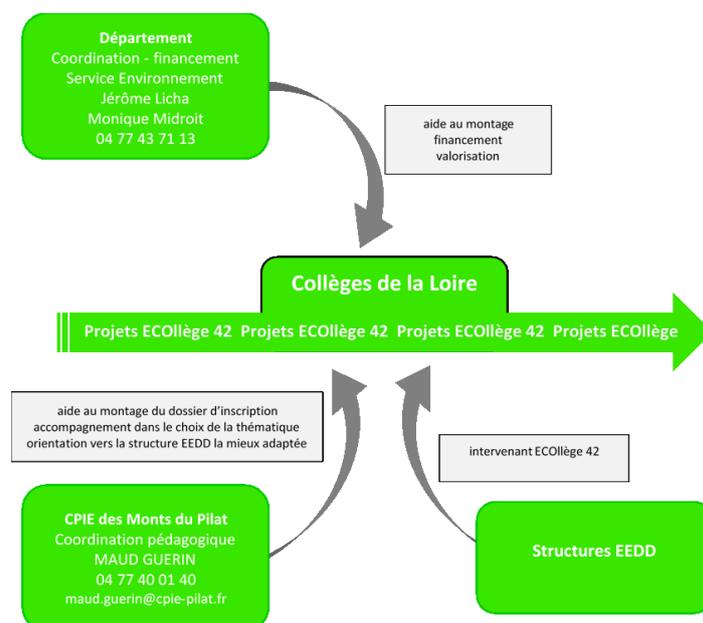
Ce dispositif est financé par le Département et résulte d'un partenariat, d'une part, avec l'Éducation Nationale et d'autre part avec les associations et fédérations investies dans les thématiques environnementales. Il repose donc sur la conception d'un projet en lien avec une thématique environnementale, porté et réalisé au sein d'un établissement scolaire. Ce travail s'effectue avec l'appui d'une structure extérieure (voir liste des prestataires autorisés). Les élèves sont au cœur du processus de sensibilisation, participants et acteurs principaux du projet. Ils se déplacent sur un Espace Naturel Sensible (ENS).

Attention, l'étude d'un ENS est obligatoire. Il est donc impératif de prévoir de vous y déplacer. Pour cela, vous devez choisir le site le plus proche de votre établissement et qui puisse répondre à vos problématiques. La limite étant fixée à 20 km. Toutefois, une dérogation pourra être accordée dans certains cas dument justifiés.

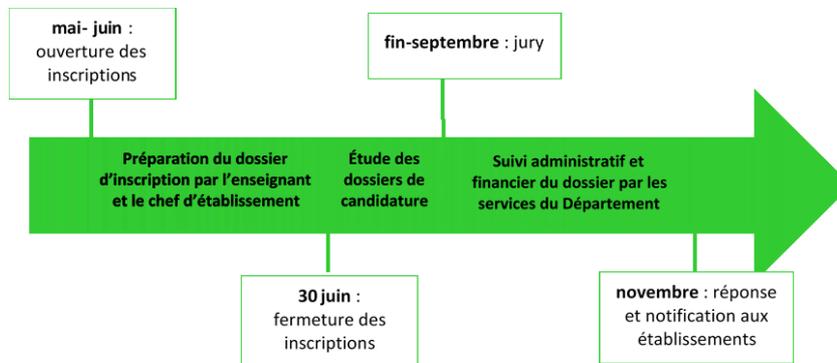
Pour vous aider à sélectionner l'ENS qui sera le support terrain de votre étude, vous pouvez vous rendre à cette page : [https://www.loire.fr/jcms/lw\\_1172873/25-espaces-naturels-a-decouvrir-dans-la-loire](https://www.loire.fr/jcms/lw_1172873/25-espaces-naturels-a-decouvrir-dans-la-loire)

Le Département fait appel au CPIE des Monts du Pilat pour vous aider dans l'ensemble de vos démarches ECOLLège42, notamment le choix de l'ENS support de votre action. Il est donc recommandé de prendre contact avec le CPIE pour monter votre dossier, cela sans préjuger pour autant de la décision qui sera prise par le jury de sélection.

Schéma de principe ECOLLège 42 :



Le porteur du projet devra remplir la fiche d'inscription qui comprend une partie prévision budgétaire, la faire valider par l'Éducation Nationale et la retourner au Service Environnement du Département. Le délai de remise des dossiers de candidature est fixé au **30 juin 2022**.



Les appels à projet ECOllège 42 doivent répondre à la problématique suivante :

**Comment développer la connaissance et aiguïser l'esprit critique des jeunes sur les enjeux de la préservation et des impacts de l'Homme sur l'environnement à travers l'étude d'un espace naturel sensible (ENS) ?**

contact : [jérôme.licha-grattard@loire.fr](mailto:jérôme.licha-grattard@loire.fr)